CONSEIL MUNICIPAL
Procès verbaux des conseils municipaux

PROCES VERBAL DU

Conseil Municipal du 06 novembre 2023

La séance est ouverte à 19h02
Christophe RACLIN a donné son pouvoir à Jean-Michel COFFIN

Absent : Dominique JOUVET, Avelino MOREIRA

Thierry COUSTHAM est nommé secrétaire de séance

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 septembre 2023
  Aucune observation

2023.06.11.01 Demande de subvention pour la réparation des dégâts et dommages résultant des violences urbaines depuis le 27 juin 2023 pour l'abribus communal

Lors de la nuit du 30 Juin au 1er Juillet 2023, l'abribus a été incendié.
Les réparations se feront à l'identique, avec les mêmes matériaux utilisés dans du bâti traditionnel.
Les travaux commenceront en Mars 2024 et devraient s'achever en mai 2024

Le coût prévisionnel global de l'opération est de :

20 434.96€ HT et 22 916.30€ TTC.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet est éligible aux Fonds d'urgence violences urbaines.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents :

- Adopte le projet « Réparation des dégâts suite à l 'incendie de l'abribus communal »
- Accepte le plan de financement ci-dessous pour un montant de 20 434.96 € HT et 22 916.30 € TTC :

Dépenses	Entreprise	H.T	T.T.C	Recettes (€)	H.T	T.T.C
Travaux Charpente couverture bardage	DS Construction & Rénovation	16 056.57 €	17 662.23 €	**Assurance**	10 000 €	
Travaux électriques	SARL HUSSONNOIS	4 378.39€	5 254.07€	**ETAT DETR**	10 434.96€	
Total		20 434.96 €	22 916.30 €		20 434.96€	

- Sollicite une subvention de 10 434.96 € au titre du fonds d'urgence violences urbaines et charge Monsieur le Maire de toutes les formalités.

Le conseil vote à l'unanimité de ses membres présents.

2023.06.11.02 Décision modificative Emprunt prêt consolidation dans le budget eau et assainissement

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de passer des écritures dans le budget eau et assainissement afin de régler les échéances d'emprunts.

Le conseil municipal valide les opérations suivantes :

DM n°1/2023

Dépenses d'investissement :
- **+ 1 440 €** au **1641**

Dépenses d'investissement :
- **- 1 440 €** au **2156**

Dépenses de Fonctionnement :
- **+ 600 €** au **66111**

Dépenses de Fonctionnement :
- **- 600 €** au **6061**

Le conseil vote à l'unanimité de ses membres présents.

2023.06.11.03 Tarifs et loyers communaux

Monsieur COUSTHAM explique qu'il a calculé des propositions d'augmentation pour le tarif communal et va être étudié par le conseil
Mme PROCHASSON demande si le logement boulangerie sera mis à la location cette année.
Monsieur le maire répond que non, il faut refaire le chauffage.
Le conseil demande également où en est la demande de nouveau logement pour Mme BERTRAND et qu'a son départ il faudra prendre en compte les travaux à réaliser dans le presbytère.
Monsieur le maire répond que la demande a été faite et qu'il attend un logement.
Monsieur HEAU demande quels vont être les coûts de l'eau quand la CDC aura repris la compétence
Pour l'instant on ne sait pas encore.
Le conseil municipal décide de fixer un tarif hiver pour la salle des fêtes et la salle Boissoudy qui débuterait du 1er Novembre au 31 Mars, pour palier à l'augmentation de l'énergie.

	2024	
Loyer presbytère	2 250 €	
Logement boulangerie mensuel	400 €	Chauffage
Tarif salles communales		De Novembre à mars
Salle des fêtes habitants de la commune journée ou 1/2	150 €	200 €
Salle des fêtes habitants hors commune journée	250 €	300 €
Salle des fêtes habitants de la commune weekend	280 €	380 €
Salle des fêtes habitants hors commune weekend	430 €	530 €
Salle Boissoudy la 1/2 journée	100 €	150 €
Salle Boissoudy la journée	150 €	200 €
Tarif eau	65 €	
Prix du m3	1,17 €	
Redevance sur prélèvement ressource	Votée par l'agence de l'eau	
Redevance pollution	Votée par l'agence de l'eau	
Branchement /raccordement réseau eau	270 €	

Changement compteur suite au gel	310 €
Tarif assainissement	
Assainissement le m3	1,32 €
Tarif du cimetière	
Concession cimetière	
99 ans	480 €
50 ans	320 €
30 ans	220 €
Cavurne cimetière	
10 ans	760 €
15 ans	860 €
30 ans	910 €
Dispersion des cendres	75 €

Salles communales : Il a été institué une régie de recettes auprès du service des locations des salles communales, ou du matériel de Lion-en-Sullias par arrêté 2022-28
La salle Boissoudy : Location uniquement pour des réunions sans repas. La salle pourra accueillir 30 personnes assises.
Le conseil municipal a décidé de fixer un tarif avec un supplément de novembre à mars pour le chauffage (voir tableau)

Tarif eau 2024 : Ces tarifs seront applicables sur les mètres cubes d'eau consommés après le relevé de mars 2024 pour la période du 01/03/2023 au 28/02/2024.

Les abonnés de la commune sont responsables de leur compteur d'eau et ont l'obligation de le protéger contre le gel. En cas de changement de leur compteur suite au gel, une participation financière leur sera facturée.

Le conseil adopte à l'unanimité de ses membres présents, le tarif des locations communales pour 2024.

- **Loi ENR relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, définition du zonage**

La commune de Lion en Sullias n'est pas éligible aux éoliennes et aux méthanisations
L'état demande à la commune de choisir les zones éligibles.
Le conseil se demande si des forêts ou des arbres vont être coupés pour installer ces panneaux.
Monsieur COUSTHAM indique qu'il ne souhaite pas de panneaux à l'entrée et à la sortie du village, Monsieur HEAU demande si on peut en installer sur le bord de Loire, Monsieur le maire répond qu'on ne sait pas pour l'instant. Monsieur COUSTHAM a préparé une carte pour y implanter les zones.
Mme PROCHASSON pense que la zone de l'ancien camping face à la centrale pourrait être utilisé, Monsieur le maire répond qu'il faut plusieurs hectares pour installer un projet.
Monsieur HEAU propose que le conseil se réunisse en commission pour étudier le projet et que cela est trop court ce soir pour délibérer. Le conseil se réunira donc en commission samedi 2 décembre à 9h.

***2023.06.11.*04 Rachat du tracteur par la commune**

Monsieur le maire explique qu'en 2011, Le tracteur New Holland immatriculé BQ-730-WT avait été acheté par le budget eau- assainissement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents décide d'acheter le tracteur au prix de 5000€ et de l'inscrire à l'état de l'actif de la commune.

Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à se charger de toutes les formalités.

Le conseil accepte à l'unanimité de ses membres présents.

- **Commerce : DCE (dossier de consultation entreprise)**
- **Commerce : offre de service bureau de contrôle et SPS (sécurité protection de la santé)**

Monsieur le maire explique qu'à l'heure d'aujourd'hui on ne peut pas engager le marché. Mme MULLER s'est aperçue qu'il y a un problème avec des poutrelles bois qui sont en très mauvais état et qu'il va falloir revoir l'étude et les devis.

- **Informations diverses :**

Prime filet inflation : Monsieur le maire explique qu'il faut rembourser à l'état l'acompte du filet de sécurité de 1522€ qui avait été attribué pour la hausse des énergies selon le nouveau décret paru.

- **Questions diverses**

Madame PROCHASSON explique une idée de partenariat pour le commerce, avec une moyenne surface de la région et un personnel qui serait mis à disposition, qui après avoir pris commande livrerait diverses alimentations dans un local avec une armoire réfrigérée.
Le conseil se dit que cela peut être une hypothèse à garder en mémoire.

Monsieur le maire informe le conseil que le défibrillateur a été installé et qu'il est opérationnel
Il faut maintenant installer la signalétique. Monsieur le maire se demande s'il faut en mettre un à la salle des fêtes ; il pense que la distance entre la mairie et la salle des fêtes peut être un obstacle. Thierry COUSTHAM demande quel est le coût, environ 2000€, le conseil décidera ultérieurement.

Madame PROCHASSON demande s'il y aura un bulletin. Si oui elle souhaiterait que les plans des chemins du village soit intégré. Monsieur le maire répond que oui. Monsieur COUSTHAM indique que la CDC se charge de faire des panneaux pour les chemins.

Monsieur COFFIN demande où en est la proposition des ralentisseurs
Monsieur COUSTHAM répond que le département (DDT) est venu pour en parler. La DDT a installé des bandes sur la route à l'entrée et à la sortie pour mesurer la vitesse, maintenant on attend le retour du département pour la suite.
Madame PROCHASSON dit qu'il faut d'autant plus faire attention pour protéger les enfants.

Monsieur le Maire indique qu'un commerce ambulant sera là de 18h à 21H le lundi.

Monsieur le Maire informe que les vœux du maire auront lieu le vendredi 19 janvier à 18h30

La séance est levée à 20H22

Le Maire
Johanny HAUTIN

Secrétaire de séance
Thierry COUSTHAM

MAIRIE DE LION EN SULLIAS (LOIRET)